



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

Pacte de responsabilité, loi Macron, salaires...

Cela ne fait pas de doute, le gouvernement s'en prend ouvertement aux salaires, aux droits et aux services publics pour répondre aux exigences du patronat. L'objectif est annoncé : réduire le coût du travail.

Mais cela ne fait pas de doute non plus, les travailleurs en ont assez de se faire tondre la laine sur le dos. Nous devrions accepter de taire nos revendications et laisser le champ libre à la déréglementation, à la flexibilité, sous prétexte que ce gouvernement serait de gauche, qu'il est l'ami des syndicats (surtout pour les appeler à collaborer aux attaques contre nos droits), que nous sommes dans une période « d'union sacrée ».

Ce serait sans compter sur la ténacité et l'indépendance de Force Ouvrière qui l'a réaffirmé lors de son congrès confédéral à Tours au début du mois : nous devons « poser les conditions de l'action. Il faut être entendu et contrer cette austérité suicidaire ».

Le SNUDI-FO 89 s'inscrit pleinement dans cette logique, se tient prêt à se mobiliser et commence à construire les conditions pour que cette action soit unitaire, nationale et massive.

En effet, nous ne pouvons laisser entendre que la question des salaires et du service public ne concerne que les enseignants. Elle est la préoccupation de tous et c'est tous ensemble que nous devons faire front pour bloquer le démantèlement programmé du code du travail (loi Macron) et des services publics (pacte de responsabilité) *lire page 2*

La situation toujours désastreuse de notre Ecole la plonge en plein délitement, du fait de la réforme de refondation-territorialisation de Peillon, Hamon, et poursuivie par la ministre Vallaud-Belkacem. Ce n'est que le résultat de la mise en œuvre de l'austérité dans l'Education Nationale. Le SNUDI-FO continue de défendre l'intégralité et chacun de nos droits statutaires. *page 3*

Unissons-nous pour faire bloc. Organisons-nous pour faire de cette grève nationale, interprofessionnelle à l'appel de la CGT, FO et Solidaire une réussite..

**TOUS EN GREVE
JEUDI 9 AVRIL !**

L.Romain

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Loi Macron, pacte de responsabilité

Page 3 : SNUDI Infos

Page 4 : L'organisation

Dispensé de timbrage

MONETAU PPDC

FO
la force syndicale

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

n° 31 - date de parution : fev. 2015

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



LOI MACRON + PACTE DE RESPONSABILITE = GREVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE

Après **les mesures MAP** (anciennement RGPP) qui se multiplient et, parallèlement, les droits des travailleurs qui s'amenuisent et l'austérité qui grandit,
Après **le pacte de responsabilité** qui vise à réduire de 50 milliards d'euros les dépenses publiques en s'attaquant directement aux services publics, aux personnels et à leurs droits,
Après **l'ANI** en 2013 qui devait, en assouplissant les licenciements, « sécuriser l'emploi » (résultat : 250 000 chômeurs de plus) :

La loi Macron qui facilite encore les licenciements, s'attaque au code du travail et réduit nos droits !

Qu'est-ce que la loi Macron ?

Passée en force par le gouvernement, via le certes constitutionnel, mais clairement antidémocratique protocole 49-3 (aux dires mêmes de Hollande en 2006), cette loi « pour la croissance et l'activité » présente de nombreux articles dévastateurs pour les droits des salariés.

En voici quelques exemples :

- Le nombre de dimanches travaillés passant de 5 à 12 et la journée de travail pouvant aller jusqu'à minuit, elle assouplit la réglementation du travail de nuit et du dimanche.
- Elle facilite les « petits licenciements » (de moins de 10 salariés pour les entreprises qui en comptent plus de 50) : ils n'auront plus à être validés par l'Inspection du Travail.
- L'article 83, en supprimant un alinéa du Code civil, autorise des conventions individualisées, et annule, de fait, la protection du Code du travail sur la base d'un droit collectif.
- Elle privatise l'examen du permis poids lourd et du code. Les postiers pourraient, par ailleurs, faire passer le permis de conduire.
- Elle amoindrit la sanction pénale pour entrave au droit syndical et affaiblit la justice prud'homale.
- Elle s'attaque aux professions réglementées (notaires, avocats...), aux transports (libéralisation des lignes de car)...
- Elle développe l'actionnariat salarié, l'épargne salariale, et ouvre le capital d'entreprises publiques.
- Elle « facilite la vie des entreprises » et « simplifie le cadre réglementaire »...

Tant dans son contenu que dans ses modalités d'application, FO ne peut accepter une telle loi. Alors, contre le Pacte de responsabilité, contre la loi Macron : Tous en grève le 9 avril !

L'ARTICLE 83 de la Loi Macron

modification de l'article 2064 du code civil : en abrogeant le 2ème alinéa, cela permet que tous les différends entre employeur et salarié ne relèvent plus du code du travail mais du code civil.

Le Code du travail a pour fonction de contrebalancer juridiquement l'infériorité économique du salarié par rapport à l'employeur.

Avec la loi MACRON, c'est le retour au contrat individuel, de gré à gré, c'est-à-dire qu'il est fait place nette à la concurrence entre les salariés.

Avec le contrat collectif, le salarié est protégé de la concurrence avec ses collègues par le Code du travail, et par les Conventions collectives. Aujourd'hui le gouvernement veut « détricoter » les acquis et plus précisément en finir avec le contrat collectif, dont le Code du travail qui garantit les acquis, pour y substituer immédiatement l'individualisation totale dans l'établissement des éléments constitutifs du contrat de travail de chacun.

L'objectif est donc nettement identifié : donner l'assaut décisif aux conquêtes ouvrières, comme le réclame le Medef qui, depuis sa naissance en 1998, cherche à supprimer le code du travail, en tant que droit collectif, dans sa spécificité.

La CGT-FO a tenu son congrès à Tours du 2 au 6 février

L'heure est à la grève interprofessionnelle : pour Jean-Claude Mailly, FO doit donner le « la ».

3117 délégués de tous les secteurs d'activités se sont rassemblés à TOURS pour le congrès de la confédération. Le SNUDI FO 89 y était bien évidemment représenté.

Nombreux sont les délégués qui ont souligné la progression de FO aux élections professionnelles, dans la fonction publique où FO est la seule organisation syndicale à avoir progressé dans les trois versants, mais aussi dans le secteur privé.

Pour le secrétaire général Jean Claude MAILLY ce fut l'occasion de rappeler avec les intervenants notre détermination dans la nécessité de combattre l'austérité et ses impacts sociaux, économiques et démocratiques.

La confédération FO doit « poser les conditions de l'action. Il faut être entendu et contrer cette austérité suicidaire ». L'organisation a ainsi une responsabilité, a rappelé Jean-Claude Mailly. « Pour faire bouger l'État, il faut passer à l'étape supérieure, déjà par une grève interprofessionnelle dans le cadre d'une action commune. Pour redonner de la visibilité aux travailleurs et leur redonner confiance, il nous faut donner le « la », montrer notre détermination et ensuite jouer la partition à plusieurs. »

A nous dès maintenant, dans nos écoles, dans nos établissements, de faire en sorte que cette journée de grève interprofessionnelle soit un point de départ vers la grève générale pour l'arrêt de la politique d'austérité, le retrait du pacte de responsabilité qui gangrène l'école de la république.

**TOUS EN GRÈVE
JEUDI 9 AVRIL !**

Pour plus d'informations :
les RIS et le site du SNUDI-FO 89

<http://89.fo-snudi.fr>

CALENDRIER SCOLAIRE

A force de pétitions et d'interventions sous des formes diverses, FO a obtenu du ministre qu'il reconnaisse enfin le bien fondé de cette demande et rétablisse la rentrée des enseignants le 1er septembre 2014. Le problème est posé à nouveau pour la rentrée 2015 : la ministre doit décider de déplacer la rentrée des enseignants du 29 août au 1er septembre !

Pour un calendrier scolaire national de 36 semaines, et pas une de plus !

Force Ouvrière demande le report de la rentrée scolaire au 1er septembre 2015.

Signez et faites signer massivement la pétition nationale (comme nous l'avons fait pour l'emporter en 2014) :

- le maintien d'un calendrier national unique pour les écoles, les collèges et les lycées intégrant le rythme 7/2
- le report de la rentrée des enseignants du 28 août 2015 au 1er septembre 2015
- le respect du Code l'éducation qui fixe la durée de l'année scolaire à 36 semaines
- de renoncer à une deuxième journée de prérentrée

à retrouver sur le site du SNUDI-FO 89

RYTHMES SCOLAIRES

Le SNUDI-FO continue à revendiquer l'abrogation des décrets Peillon-Hamon. Dans ce sens, la lettre ouverte à la ministre, est le moyen de lui faire entendre que, contrairement à ce qui est annoncé par ses services, NON, tout ne se passe pas bien !

Lettre ouverte et compte-rendu de la conférence nationale sur les rythmes sur <http://89.fo-snudi.fr>



CARTE SCOLAIRE dans l'Yonne : 2 POSTES EN MOINS !

Les représentants FO au CTSD et au CDEN (au nombre de 2 depuis les élections professionnelles) défendront vos dossiers comme à leur habitude, mais avec plus de poids !

Refus de fermeture ou demande d'ouverture : faites-nous remonter vos revendications.

Fiche carte scolaire à retrouver sur le site.

Suite à notre demande, les dates de ces instances ont été changées. Elles étaient prévues sur 3 jours consécutifs, rendant impossible le travail syndical et l'organisation de la mobilisation (grève, rassemblement...) contre les mesures de carte scolaire.

RIS : REUNION

D'INFORMATION SYNDICALE

Mercredi 18 mars de 13h30 à 16h30

à Auxerre, Maison des Syndicats.

Venez vous informer et discuter de l'actualité de l'Education Nationale et de nos revendications.

Pour échanger sur nos conditions de travail, nos droits, notre statut et les faire respecter.

REPLACANTS ANNUALISÉS...

En début d'année, la DASEN avait publié une circulaire départementale concernant le rattrapage des heures des titulaires remplaçants brigades, contraire à la réglementation. En effet, depuis le décret Hamon du 20 août, ceux-ci peuvent faire plus de 24h par semaine devant élèves et sont donc soumis à une récupération d'heures (type RTT avec individualisation des droits...). Ce à quoi le SNUDI-FO s'oppose !

Mais même cette nouvelle législation en vigueur était contradictoire avec la circulaire départementale. Suite à nos interventions (en audience, en CAPD...), la DASEN a tout simplement annulé cette circulaire :

Les remplaçants ne doivent pas d'heures lorsqu'ils font moins de 24h par semaine.

Le SNUDI-FO 89 restera vigilant et agira de sorte que nos droits soient respectés !

Continuez pour cela à nous tenir informés et à nous contacter en cas de doute.

PERMUTATIONS

Lors de la CAPD sur les barèmes des permutations, les représentants FO ont relevé une erreur de taille concernant la séparation de conjoints. Les collègues concernés qui nous avaient confié leur dossier ont pu bénéficier d'un rectificatif. Vous retrouverez sur notre site le dossier complet du SNUDI-FO, le calendrier des opérations et la fiche de suivi syndical de votre demande.

Adressez-vous à nous pour la phase d'EXEAT-INEAT !

**SNUDI 89
FO**

<http://89.fo-snudi.fr>

Rejoindre le SNUDI-FO 89,

C'est s'organiser dans un syndicat libre et indépendant !

Le SNUDI-FO 89 est le syndicat départemental Force Ouvrière des Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Yonne. Il résulte de l'organisation de ses adhérents et de ses militants : des résolutions sont prises en Assemblée Générale, une Commission Exécutive composée d'une quinzaine de membres débat et décide de la mise en œuvre de ces résolutions, un bureau les met en œuvre.

Le SNUDI-FO 89 s'est réuni en Assemblée Générale le 12 février dernier. Ce même jour a eu lieu celle de la FNEC-FP FO 89, la fédération des enseignants et personnels de l'Education Nationale dont le SNUDI-FO fait partie (avec par exemple le SNFOLC, syndicat des enseignants du second degré et le SNETAA-FO des lycées pros). Ces syndicats font également partie de la FGF, fédération FO des fonctionnaires et de la Confédération Générale des Travailleurs FORCE OUVRIERE (qui a tenu son congrès début février).

Une cinquantaine d'enseignants militants syndicalistes ont participé aux travaux de l'AG de la FNEC-FP FO 89. Les différentes interventions ont été unanimes pour dénoncer les conséquences sur l'école de la politique d'austérité. La FNEC FP FO 89 a décidé qu'elle prendrait toute sa place dans l'organisation d'une journée de grève interprofessionnelle (public et privé) exigeant l'arrêt de l'austérité le retrait de la loi Macron et du pacte de responsabilité. Le SNUDI FO 89 a décidé par ailleurs de poursuivre la mobilisation pour exiger l'abrogation des décrets Hamon-Peillon sur les nouveaux rythmes scolaires et la territorialisation de l'école.

Notre congrès s'est terminé sur le renouvellement des instances départementales :

- nouvelle secrétaire fédérale départementale : Martine BONNET
- nouveau secrétaire départemental du SNUDI-FO 89 : Lucas ROMAIN

Pour nous contacter

permanences au syndicat :
mardi, mercredi et jeudi au

03.86.52.55.12

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES	2015
-------------	------------------------	------

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone: _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :



Rejoignez un syndicat libre et indépendant :

**Rejoignez le
SNUDI
FORCE
OUVRIERE**

**SNUDI
FO 89**

de l'Yonne !

